



## Comité Syndical du 13 mars 2023

### Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 18h00

#### Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvain Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	Votante
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Pascal DEMARE	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Jérôme PASCO	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	Votant

Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Alain LÉBOUCHER	Délégué suppléant	Votant
---	-----------------	-------------------	--------

## Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Julie DESPLAT	Déléguée titulaire	Votante
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	Votante
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	Votant

## Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Gisèle BAKI	Déléguée titulaire	Votante
Région Normandie	Guy DOSSANG	Délégué titulaire	Votant

## Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votante
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante

## Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires afin de déterminer si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. GRAVELLE commence ce comité par quelques mots concernant le décès de M. Philippe Géric (Président de la CC de Lyons Andelle), et souhaite lui rendre hommage.

### **Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical**

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 19 décembre 2022.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième rapport : Modification statutaire**

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne la modification des statuts d'Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE rappelle que le 19 septembre 2022, les statuts ont évolué intégrant une compétence supplémentaire « Services et outils numériques » pour l'évolution du syndicat en Agence du numérique. Dans la poursuite de l'action lancée par le syndicat, il est proposé d'adopter plusieurs modifications aux statuts qui concernent notamment le nombre de délégué.

M. GRAVELLE explique qu'avec l'acquisition de la nouvelle compétence "Services et outils numériques", il y a lieu de désigner de nouveaux délégués et pour ne pas se retrouver avec une assemblée d'une centaine de membres et des problématiques d'atteinte du quorum, il est proposé de définir une nouvelle gouvernance et de conserver à peu près le même nombre de délégué actuel.

M. GRAVELLE présente un tableau qui représente la répartition actuelle des différents collèges de délégués et un autre qui représente la proposition de répartition nouvelle.

La répartition passe pour chaque collège de :

- 37 à 17 délégués pour les EPCI au titre de la compétence "Aménagement numérique" et 17 délégués également pour la compétence "Services et outils numérique".
- 10 à 5 délégués pour le Département au titre de la compétence "Aménagement numérique" et 5 délégués également pour la compétence "Services et outils numérique".
- 2 à 1 délégué pour la Région au titre de la compétence "Aménagement numérique" et 1 délégué également pour la compétence "Services et outils numérique".

Pour le nouveau collège des communes, il est proposé de désigner 7 délégués.

Pour le nouveau collège syndicat, il est proposé de désigner 2 délégués.

Soit une assemblée délibérante constituée de 55 délégués au total (contre 49 auparavant) :

- 34 délégués pour les EPCI
- 10 délégués pour le Département
- 2 délégués pour la Région
- 7 délégués pour les communes
- 2 délégués pour les syndicats

Aussi, il conviendra que les membres au titre de la compétence « Aménagement numérique » délibèrent à nouveau pour désigner leurs représentants au titre de cette compétence et adhèrent s'ils le souhaitent à la compétence « Services et outils numériques » et désignent le représentant afférent, pour cela un courrier sera envoyé dans les prochains jours aux membres du syndicat.

M. GRAVELLE précise qu'un délégué ne peut pas avoir de double casquette (risque juridique, notamment lié aux règles d'atteinte du quorum qui s'apprécie à la personne physique).

M. BAUCHE questionne le Président pour savoir s'il y aura toujours des délégués suppléants.

M. GRAVELLE confirme qu'il y aura toujours un délégué suppléant pour un délégué titulaire comme c'est le cas actuellement.

M. MABIRE demande confirmation au Président qu'avec cette nouvelle organisation un délégué ne pourra pas être à la fois désigné pour la compétence Aménagement numérique et pour la compétence Services numérique.

M. GRAVELLE répond qu'un délégué ne peut être désigné que pour une compétence uniquement car la double casquette n'est pas possible après en avoir longuement échangé avec la Préfecture sur d'autres possibilité seule cette solution peut être retenue.

M. DELAMARE souhaite que le Président fasse un rappel concernant le contenu des deux compétences Aménagement et Services numérique pour avoir des éléments d'appréciation pour que les délégués puissent se positionner sur l'une des deux compétences quand les courriers arriveront dans les EPCI.

M. GRAVELLE rappelle que la compétence Services et outils numérique concerne la partie Agence du numérique et cite les 4 offres de services qui y sont proposées et qui ont été présentées aux délégués (Centre de Ressources, Pack E-Administration, le Numérique solidaire et la confiance numérique) et la compétence Aménagement numérique qui concerne la partie déploiement du réseau fibre optique.

M. GRAVELLE ajoute qu'au moment de la désignation des délégués dans les EPCI, il faudra désigner des personnes qui ont plus d'appétence pour l'une ou l'autre des compétences.

M. PLOUVIER souhaite savoir quand le courrier d'information va être transmis aux membres car des réunions ont très prochainement lieu avec les EPCI et souhaite revoir la slide de la présentation diffusée en séance qui illustre les schémas de représentation.

Il questionne également le Président pour savoir si au niveau du calendrier il est déjà possible pour les communes qui souhaitent adhérer au syndicat de prendre contact avec Eure Normandie Numérique ou il faut attendre le second semestre.

M. GRAVELLE répond que le courrier sera envoyé dès la fin de la semaine si la délibération de modification des statuts est adoptée. Il informe que pour les services de l'Agence du numérique, des communes pilotes vont tester le pack E-Administration pour la phase de test et que les offres de service des volets 3 et 4 elles seront abordées un peu plus tard.

M. GRAVELLE laisse la parole à M. BONENFANT pour évoquer ce sujet.

M. BONENFANT indique que les deux premières offres de service donc le Centre de Ressources et le pack E-Administration vont démarrer d'ici quelques jours car le syndicat est prêt. Les derniers volets

donc le numérique solidaire et la confiance numérique vont être préparés sur cette année pour être eux proposés sur 2024.

M. BONENFANT ajoute que s'il y a dès maintenant un besoin d'accompagnement des communes spécifiques, le centre de Ressources pourra être sollicité.

M. MABIRE souhaite revenir sur la répartition des délégués, il craint que ce découpage ne soit pas favorable car il lui semble difficile de trouver dans les EPCI des personnes qui vont avoir de l'appétence pour l'aménagement et pour les services numériques et le fait de séparer ça risque de réduire encore l'intérêt porté à l'Agence du numérique.

M. GRAVELLE répond que cette décision fait suite à des contraintes juridiques auxquelles on ne peut échapper. Il souhaite rassurer les délégués en indiquant que les deux assemblées seront régulièrement réunies pour tous les sujets communs aux deux compétences comme les points financiers, juridiques ou ce qui touche les Ressources Humaines etc.

M. PASCO souhaite avoir confirmation qu'avec cette nouvelle organisation certains EPCI vont perdre des délégués en fonction des nouvelles strates de population même si quand on regarde le nombre total de délégués avant et après, on passe de 37 délégués aujourd'hui à 34 délégués après la nouvelle organisation.

Il souhaite également avoir des précisions sur le déroulement des instances avec ces deux assemblées, est-ce qu'elles se réuniront dans le même hémicycle et si c'est le cas, est-ce que cela signifie que pour certains sujets un délégué sera autorisé à voter et un autre non.

Mme BOINET explique que 95% des délibérations seront communes aux deux compétences puisque le comité syndical adopte tout ce qui est aspect financier en commun et que pour les autres aspects spécifiques pour une ou l'autre des compétences se sera des points ponctuels.

M. GRAVELLE revient sur la diminution du nombre de délégués, il y aura effectivement 4 EPCI qui vont perdre un délégué : Evreux Portes de Normandie, Interco Normandie Sud Eure, CC de Pont-Audemer Val de Risle et la CC du Vexin Normand.

M. BENSALAH souhaite avoir des précisions sur les communes adhérentes à la compétence Services et outils numériques.

M. GRAVELLE indique que toutes les communes de l'Eure vont être questionnées pour connaître leur souhait ou non d'adhérer au syndicat en fonction des retours, une élection sera organisée par Eure Normandie Numérique où 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants seront élus afin de siéger en qualité de représentant du collège des communes.

M. DELAMARE indique que la législation va complexifier les instances du syndicat.

M. GRAVELLE souhaite revenir sur la perte de délégués dans certains EPCI, il indique après une remarque effectuée par M. JUBERT que par expérience quand on voit les soucis que le syndicat rencontre pour atteindre le quorum cela signifie qu'une partie des délégués n'assistent pas aux comités.

M. JUBERT ajoute effectivement que le taux d'absentéisme est assez important dans les comités syndicaux, et que c'est dommage que certaines personnes acceptent d'être délégué pour ne pas assister aux comités. Il y a des EPCI où il n'y a qu'un délégué de présent sur 4 donc la perte d'un délégué ne va pas être si dramatique quand on voit l'assiduité dont font preuve certains délégués aujourd'hui.

M. LEBOUCHER délégué suppléant souhaite excuser ses collègues titulaires qui sont retenus ce soir par un conseil communautaire à la CC de Pont-Audemer Val-de-Risle.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée avec 1 voix contre, deux abstentions (3 voix + 1 voix) et 38 voix pour.

### **Troisième rapport : Contribution financière des membres**

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne la contribution financière des membres.

M. GRAVELLE indique que jusqu'ici cette contribution était fixée à 0,80 € par habitant et par an pour la compétence Aménagement Numérique.

Il est proposé de fixer un niveau de contribution dès lors que le syndicat est en mesure de fournir pour une année civile complète le service de base (pack e-administration notamment) qui sera déployé progressivement sur l'année 2023, ainsi aucune contribution ne sera due au titre de cette année de déploiement du service.

La contribution 2024 sera définie au dernier comité syndical de l'année. Elle dépendra de la possibilité de reverser les excédents du SPIC vers le budget principal.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième rapport : Nombre de voix attribué par membre**

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne le nombre de voix attribué par membre.

M. GRAVELLE rappelle le nombre de voix actuel attribué aux différents collèges du syndicat soit :

1 voix pour les EPCI, 3 voix pour le Département et 2 voix pour la région.

M. GRAVELLE indique qu'il est proposé de maintenir le système actuel et pour les collèges communes et syndicats, il est proposé d'attribuer 2 voix pour chaque délégué.

Soit un total de 88 voix pour 57 délégués.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième rapport : Reconduction convention DPO**

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne la reconduction de la convention de nomination d'un Délégué à la Protection des Données pour Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE rappelle qu'une convention a été signée avec le Département pour mettre à disposition du syndicat un DPO à titre gracieux. Il est proposé de reconduire cette convention car elle prend fin en mai 2023.

GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième rapport : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

M. GRAVELLE annonce que le sixième rapport concerne le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

M. GRAVELLE procède à la présentation et à la lecture du ROB 2023.

M. JUBERT prend la parole au sujet du déploiement de la zone AMII de Louviers, il indique qu'au vu du rythme actuel, il a l'impression qu'ENN aura finalisé le déploiement du territoire de toute l'Agglomération Seine Eure avant la ville de Louviers car Orange n'a toujours pas terminé le déploiement. On pensait être desservis très rapidement car on avait la chance d'avoir été choisi par Orange mais ce n'est pas du tout le cas.

M. GRAVELLE confirme qu'avec tous les problèmes rencontrés, effectivement, Orange l'opérateur historique national n'est plus un gage d'efficacité et de qualité.

M. RONGRAIS souhaite avoir des précisions concernant les dates de démantèlement du réseau cuivre et notamment pour les 25 communes énoncées dans le mail de Mme JACQUES.

M. HADIDA répond qu'Orange a présenté à l'ARCEP un plan de démantèlement avec une phase 1 avec des communes tests et une phase 2 dont 27 communes de l'Eure sont concernées dont 22 sont sur le territoire du syndicat et 5 en zone AMII. Un programme a été lancé en interne pour s'assurer de la complétude de ces communes. Les premiers démantèlements débuteront en 2025 pour ces 22 communes. La phase 3 de généralisation s'achèvera en 2030.

M. NDIAYE souhaite avoir connaissance de la liste des 27 communes concernées.

M. HADIDA répond que la liste pourra être diffusée mais celle-ci n'est pas encore définitive.

M. PLESSIS intervient et explique qu'il a participé à la réunion d'information qui s'est tenue à Evreux avec Orange et déplore le manque de réponse apportée par Orange.

M. GRAVELLE poursuit la lecture du ROB.

M. JUBERT souhaite rendre hommage à M. DUCHE et le féliciter des décisions et des engagements qui ont été pris pour rendre possible le déploiement de la fibre sur notre Département.

M. TAURIN évoque la situation de sa commune et de plusieurs administrés qui ne vont pas pouvoir se raccorder à la fibre à cause d'erreur, de problème de distance ou autres, et avec l'arrêt du réseau cuivre, qu'est-ce qu'on va pouvoir dire à ces personnes. Quelles solutions leur apporter ? Est-ce que l'on peut prévoir une enveloppe financière pour venir en aide à ces personnes.

M. GRAVELLE demande des précisions sur les problématiques rencontrées dans la commune de M. TAURIN.

M. TAURIN explique qu'il s'agit principalement de problèmes de fourreaux bouchés qui bloquent le raccordement des administrés.

M. DEMARE confirme qu'il rencontre également les mêmes soucis dans sa commune avec des gens qui attendent la fibre depuis plus d'un an.

M. HADIDA précise tout d'abord que le syndicat ne peut pas subventionner un particulier, concernant les problèmes de fourreaux bouchés, il indique qu'il existe SOS Fourreaux bouchés qui est une plateforme qui permet de faire du débouchage de fourreaux pour une prestation de 150 € à la charge du particulier. Il y a des solutions qui existent et qui se développent.

M. HADIDA indique qu'aujourd'hui le syndicat a réceptionné 230 000 prises sur 250 000 au total, il va donc rester 20 000 prises qui vont forcément susciter des frustrations et des mécontentements. Sur ces 20 000 prises restantes en complétude de réseau, on se projette sur à peu près 5 000 prises qui vont être les plus difficiles à réaliser.

M. BEAUCHE souhaite revenir sur les problématiques de fourreaux bouchés, il indique que généralement le fourreau est dit bouché alors qu'il ne l'est pas forcément mais que ce sont les techniciens de sous-traitant des opérateurs qui ne sont pas suffisamment équipés, formés et qui sont souvent mal payés. Il souhaite également aborder un autre problème qui concerne les points de mutualisation, il demande pourquoi aller chercher un point fixé à 300 mètre quand il y en a deux situés à moins de 50 mètres, qui se charge de cette partie.

M. BAUCHE souhaite également aborder une autre problématique celle de personne qui sont déjà abonnés à la fibre et qui veulent changer de FAI mais qui ne peuvent pas car les techniciens ne veulent pas utiliser la fibre posée par d'autres FAI.

M. MABIRE souhaite questionner le syndicat au sujet des enfouissements de réseaux électriques, sur l'Agglomération d'Evreux, il y a 20 communes qui ont eu des travaux d'enfouissement mais la fibre reste par terre car la société XpFibre ne veut pas repasser la fibre en souterrain, que fait Eure Normandie Numérique dans ce cas de figure là.

M. LÉBOUCHER souhaite évoquer un problème sur le territoire de la CC de Pont-Audemer Val de Risle notamment la commune de Saint Mards de Blacarville avec plus de 40 prises non desservies et cela fait 3 ans que le Maire bataille pour obtenir des solutions.

Quand on pose la question à Axione, ils répondent qu'ils ont trouvé la solution et que cela va être bientôt réglé mais ce n'est pas le cas et ça traîne encore depuis des mois.

M. LEBOUCHER évoque également les soucis qu'ils rencontrent sur sa commune et tient à remercier M. BOYARD qu'il sollicite régulièrement et qui est toujours à l'écoute et très réactif. Il tient à aborder le sujet d'un de ses administrés à qui on a demandé de payer un poteau pour pouvoir bénéficier de la fibre. L'administré, qui avait besoin de télétravailler, a commencé par accepter de payer mais après avoir reçu le devis qui s'élevait à 750 € n'a pas souhaité donner suite.

M. LEBOUCHER regrette de recevoir assez régulièrement ce genre d'appels et de plaintes de ses administrés et déplore le manque de réponses à leur apporter.

M. NDIAYE souhaite revenir sur le problème des fourreaux bouchés ou écrasés et pense que le syndicat ne devrait pas laisser le soin au particulier de résoudre ces problèmes avec les opérateurs, il souhaite que le syndicat s'implique pour trouver une solution et accompagner les communes.

M. LEBOUCHER qu'une personne d'ENN prenne contact avec le maire de Saint Mards de Blacarville.

M. GRAVELLE répond qu'effectivement on est aussi ici pour parler de ce qui ne va pas et que comme l'a rappelé M. LEBOUCHER les équipes sont réactives quand cela concerne notre domaine de compétence. Quand ce n'est pas le cas, à part mettre la pression sur les autres acteurs on ne peut malheureusement pas agir à leur place.

Concernant le problème du maire de Saint Mars de Blacarville, M. GRAVELLE indique qu'il y a peut-être des problèmes sur 40 prises mais sur un total de 420 prises ce qui fait quand même 380 prises qui fonctionnent très bien. Au sujet du délai des 3 ans, quand le problème a-t-il été remonté dans nos services ? Il y a une explication logique en général avec des enjeux financiers. Il faut que les problèmes soient effectivement connus d'ENN et qu'ils soient identifiés et que les raisons de ce problème ne résultent pas du laxisme d'un des intervenants. La problématique du Maire de Saint Mards de Blacarville va être traitée par les services.

M. GRAVELLE évoque les maisons qui sont parfois éloignées de la rue et se questionne sur le sujet de financer ce que l'opérateur historique Orange ne fait plus, est-ce que c'est dans le domaine de compétence du syndicat. Est-ce que le syndicat doit dépenser de l'argent là-dessus ? On a notre domaine de compétence et le syndicat ne peut pas venir pallier le manque de compétence d'autres acteurs.

M. HADIDA revient sur les prises de parole de M. BAUCHE et indique effectivement que la qualité des opérateurs est très différente, il y a des opérateurs qui prennent des niveaux de sous-traitance trop éloignées des décideurs mais il y a aussi des opérateurs qui contrôlent mieux leurs sous-traitants.

M. HADIDA revient sur la prise de parole de M. NDIAYE et indique que la question de subvention s'est posée pour les administrés qui n'ont pas la possibilité d'effectuer eux-mêmes les travaux mais le syndicat ne peut pas intervenir juridiquement. Il y a des solutions qui existent malgré tout.

M. HADIDA revient sur la prise de parole de M. MABIRE et indique que l'opérateur est dans l'obligation dans le cadre d'un enfouissement de passer la fibre, il peut être en mis en demeure d'intervenir.

M. HADIDA revient sur la prise de parole de M. LEBOUCHER, il indique que les dernières prises à réaliser vont être les plus difficiles à faire et c'est celles qui sont les plus chères à réaliser car elles comportent des contraintes spécifiques. Il ajoute concernant les 40 prises restantes de la commune de Saint Mars

de Blacarville que le problème est suivi de près par M. BOYARD et M. CATTELIN et que nous échangeons avec ENTHD pour que les choses s'accélèrent et que le travail soit terminé.

M. LEBOUCHER ajoute que le Maire de la commune souhaite simplement avoir des informations qui n'a pas d'ENTHD quand il cherche à en avoir et déplore ce manque de communication de la part d'ENTHD et le fait qu'il n'a pas de réponses à apporter aux 40 administrés qui le contacte.

M. RONGRAIS questionne le Président au sujet des problèmes d'écrasement ou de fourreaux bouchés et souhaite savoir si avec l'arrêt du cuivre, il ne serait pas possible d'utiliser le câble du cuivre pour passer la fibre pour régler ces soucis-là.

M. HADIDA répond que ce n'est pas possible car les câbles cuivre appartiennent à Orange et que cela est donc interdit.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième rapport : Avenant n° 4 DSP ENTHD**

M. GRAVELLE annonce que le septième rapport concerne un avenant à la Délégation de Service Public signée avec Eure Normandie THD.

M. GRAVELLE indique qu'aujourd'hui il n'est plus possible de faire installer une ligne fixe, service qui était effectué par Orange mais qui ne le réalise plus avec le déploiement de la fibre. L'ARCEP a désigné les opérateurs d'infrastructure comme responsable de la réalisation des adductions.

Ainsi, il est proposé de signer un avenant avec ENTHD pour leur permettre d'effectuer cette prestation pour les constructions neuves.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour est épuisé.

M. MABIRE souhaite revenir sur le sujet des enfouissements, il indique que les collectivités ont délibéré il y a quelques années pour qu'à chaque fois qu'il y a un enfouissement le SIEGE27 mette à disposition un fourreau pour la fibre et ce fourreau est rétrocédé à Orange.

Le résultat c'est qu'aujourd'hui quand on utilise les fourreaux d'Orange, que les communes ont financé, Eure Normandie Numérique paye un droit d'utilisation du fourreau tout comme l'opérateur SFR. On fait des travaux, on finance les fourreaux et Orange récupère les recettes de ceux qui utilisent les fourreaux.

M. MABIRE souhaite que cette délégation qui a été fait à Orange soit étudiée, le fait de les autoriser à utiliser des fourreaux que les collectivités ont financés.

M. HADIDA répond que c'est un projet en cours, il y a eu des jugements qui ont été prononcés sur la ville de Caen donc le sujet est en cours d'étude.

M. HADIDA enchaîne avec le point d'information concernant l'avancement technique du déploiement.

Il est diffusé aux membres du comité une vidéo qui illustre les évolutions du déploiement sur une carte à travers les années de 2018 à 2023. On voit clairement une nette accélération sur 2021, 2022 et en 2023 on observe une ouverture sur la quasi-totalité des zones.

M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées.

Il y a 228 000 prises de réceptionnées et 210 000 prises commercialisables.

Côté abonnement, 79 000 foyers sont raccordés auxquels il faut rajouter les 10 000 prises en commande. Le rythme de prises de commande est d'environ 2 000 clients par semaine.

M. GRAVELLE souhaite clôturer cette séance en adressant quelques mots aux membre du comité, il indique qu'il est conscient que tout n'est pas parfait, néanmoins, il ajoute qu'il serait bien de véhiculer un message positif, le taux de pénétration est très satisfaisant, on est là pour remonter les problèmes certes mais vous êtes aussi les représentants sur le terrain du syndicat et j'espère que lorsque vous échangez avec vos administrés que vous essayez de montrer le côté positif des choses.

Il ajoute qu'effectivement il arrive que sur certaine commune, il y a 10 % des habitants qui ne soient pas reliés pour des problématiques techniques qui peuvent s'attarder mais il y a aussi 90 % des habitants qui sont reliés.

M. JUBERT ajoute qu'en général on fait remonter ce qui ne va pas mais on entend jamais quand ça fonctionne bien.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical.

La séance est levée à 19h00.